

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3**

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

### EXCUSÉS

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Nicolas MORIN**

**2021-65 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET LA FONDATION FACIM POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE LIÉE A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-TARENTEISE VANOISE**

Monsieur Alain EMPRIN, Vice-Président délégué à la Culture et au Patrimoine, informe l'assemblée délibérante que la Fondation FACIM a proposé à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de spectacles rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Pour 2021, la commune de Val d'Isère a fait le vœu de programmer un spectacle, un grand public le 11 août pour la journée dédiée à l'art baroque.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite s'associer à la Fondation FACIM pour assurer la promotion de leurs spectacles et concerts.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite **participer à hauteur de 1 140 euros**.

La convention de partenariat 2021 fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et la Fondation FACIM.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine réunie le 28 Avril 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et la Fondation FACIM ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**



## **CONVENTION DE PARTENARIAT 2021**

Entre

**LA FONDATION FACIM**

59 rue du Commandant Perceval - 73000 Chambéry

Et

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEAISE**

8 rue Saint Pierre - 73700 SÉEZ

### **PRÉALABLE**

La Fondation FACIM ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR » organise une programmation de spectacles baroques décentralisés sur les communes de Haute Tarentaise :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEAISE a souhaité s'associer à la FACIM, en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes intéressées ont choisi un spectacle parmi la programmation 2021 fournie par l'Organisateur.

Les communes concernées : Val d'Isère

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

### **APPORT du FESTIVAL**

- **Mercredi 11 août 2021** - Spectacle Les Echappées Baroques – Val d'Isère

### **APPORT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEAISE ET DES COMMUNES ASSOCIEES**

- **Participation financière de 1 140 €** (non assujetti à TVA) servant à couvrir une partie des frais de production du spectacle

### **CONDITIONS**

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement du spectacle. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si le spectacle devait être annulé ou reporté en 2022, le montant intégral de la participation financière de la CCHT devra lui être restitué sur l'année 2021.

À Sééz, le

Pour l'Organisation, la Fondation FACIM,

Pierre Yves ODIN

Pour le Partenaire, La Communauté de

Communes de Haute-Tarentaise, Le Président

Yannick AMET